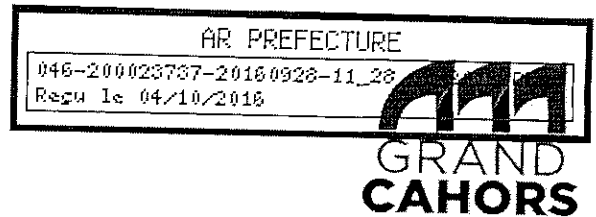


Affiché
Le 10 OCT. 2016

Délibération n° 11



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure- Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure -Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
9 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES

MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOUZIES
CAILLAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MONTGESTY

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES
CAHORS

COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
TRESPoux-RASSIELS
VERS

24 titulaires

M. RAFFY Gilles,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DIOT Fabrice,
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

18 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

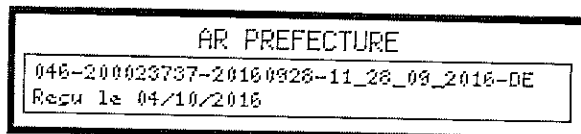
M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

Objet : Aménagement de rues du secteur sauvegardé – programme 2017 – plan de financement
prévisionnel

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 septembre 2016
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK
Service : Prospective territoriale

Objet : Aménagement de rues du secteur sauvegardé – programme 2017 – plan de financement prévisionnel

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », poursuit l’action engagée en matière de réaménagement des rues à vocation touristique du secteur sauvegardé de Cahors en lien avec la révision générale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et dans le cadre de la démarche cœur d’agglomération engagée par notre Communauté. Cette action est inscrite dans un programme global visant à valoriser le centre ancien par des aménagements d’espaces publics qualitatifs au profit des habitants mais également des flux touristiques dans le cadre de la démarche Grands Sites Midi-Pyrénées.

Pour l’année 2017, le programme de voirie inclut la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs d’une partie des rues du secteur sauvegardé de Cahors.

Le coût prévisionnel du programme 2017 d’aménagement des rues du secteur sauvegardé (travaux et honoraires compris) est de 486 752 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat - DETR	121 688 €	25 %
Etat - FNADT	63 006 €	13 %
Région - aide aux espaces publics	120 000 €	25 %
Région - aide aux honoraires	13 318 €	3 %
Département	71 390 €	15 %
Part maître d'ouvrage	97 350 €	20 %
TOTAL HT	486 752 €	100 %

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE

046-200023737-20160028-11_28_09_2016-DE
Reçu le 04/10/2016

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le plan de financement prévisionnel du programme 2017 d'aménagement de rues du secteur sauvegardé de Cahors ;
- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions relatives à l'exécution de ce projet ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAÛRE